Rapport annuel 2017-2018

Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Table des matières

3
Mot de la présidente

4
Mot de la directrice générale

5
Faits saillants, l'année en bref

6
L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

7
En chiffres

8
Une équipe engagée

10
Améliorer les conditions de pratique et d'embauche

Agir sur le cadre législatif

12
Multiplier les collaborations avec les donneurs d'ordre

15
Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Être le porte-voix des firmes sur les grands enjeux du secteur

16
Promouvoir les membres et leurs expertises

18
Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreunariat

Formations et conférences

19
Conseils et outils

Avantages négociés

20
Vie associative et finances

Mot de la présidente

Un manque évident de vision et de cohérence

Alors que le Québec vient de connaître une longue campagne électorale, nous avons pu constater que les thèmes de l'architecture et de l'aménagement du territoire n'ont jamais été aussi présents dans le débat public. Certes l'architecture n'a pas été un sujet central, mais nous devons admettre qu'il y a quelques années, nous n'en parlions jamais. Il faut dire que nos bâtiments publics ont souffert d'un entretien déficient et que les citoyens sont de plus en plus sensibles à la gestion durable de nos infrastructures. Que ce soit à propos de la qualité architecturale de nos écoles, de nos CHSLD, de la préservation de notre patrimoine bâti ou des problèmes liés à l'étalement urbain, tous ces sujets ont été abordés pendant cette campagne, avec des engagements plus ou moins fermes des différents partis politiques.

Demandez à tous les représentants et décideurs, qu'ils soient élus ou fonctionnaires : personne n'a pour objectif de doter le Québec de bâtiments et d'infrastructures publiques de mauvaise qualité. La volonté de bien faire est en général au rendez-vous, mais là où le bât blesse, c'est sur les manières d'y parvenir. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a un manque de cohérence évident dans les prises de décision. Ainsi, en juin dernier le gouvernent annonçait vouloir se doter d'une stratégie en architecture, mesure inscrite au plan d'action de la politique culturelle dévoilée par le ministère de la Culture et des Communications. Si cette stratégie constitue un engagement sans précédent pour la qualité architecturale au Québec, la publication quelques jours plus tard par le Secrétariat du Conseil du trésor d'un règlement autorisant la règle du plus bas soumissionnaire dans les modes d'octroi de contrats de certains organismes publics, venait contredire la volonté d'adopter « des pratiques exemplaires dans les projets menés par l'État et de reconnaître la valeur de l'architecture dans la création de milieux de vie de qualité ». Soit le Conseil du trésor et le ministère de la Culture et des Communications ne se parlent pas, soit les décideurs ne font pas le lien entre la règle du plus bas soumissionnaire et la valeur de l'architecture. Je pense hélas que c'est un mélange des deux.

C'est pourquoi l'AAPPQ a soutenu la démarche de l'OAQ pour l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture, afin de doter le Québec d'une vision qui permettra de donner davantage de cohérence aux décisions prises par les quatorze ministères et organismes, en plus de municipalités, qui interviennent d'une manière ou une autre sur notre environnement bâti.

C'est également pourquoi l'AAPPQ multiplie les représentations auprès d'un maximum de titulaires de charge publique, au niveau provincial ou municipal, pour expliquer le rôle et la valeur ajoutée des architectes et les sensibiliser aux éléments qui contribuent à faire des projets de qualité, de l'octroi de contrats à la surveillance des travaux, en passant par les modes de réalisation et la collaboration avec tous les intervenants d'un projet. Le plus récent comité de travail créé par le Secrétariat du Conseil du trésor suite à l'abandon du projet de Règlement est à ce titre une opportunité supplémentaire pour le faire, les grands donneurs d'ordre publics étant autour de ta table. Ce travail de sensibilisation, initié depuis plusieurs années, se fait en continu et nous en récoltons les fruits : l'AAPPQ est maintenant le porte-voix reconnu et incontournable des bureaux d'architectes.

J'en profite d'ailleurs pour remercier sincèrement l'ensemble des membres du conseil d'administration et des différents comités de travail pour leur dévouement et leur participation à des échanges toujours enrichissants, ainsi que la directrice générale et son équipe pour leur implication. Merci également aux partenaires de l'Association, dont le soutien est essentiel à l'action quotidienne de l'AAPPQ.

Anne Carrier, architecte, MOAQ, FIRAC
Présidente

Mot de la directrice générale

Quand collaboration rime avec mobilisation

Depuis plusieurs années, l'AAPPQ a mis la collaboration au cœur de sa stratégie. L'objectif : tisser une toile serrée et solide avec l'ensemble des interlocuteurs qui gravitent autour de la pratique privée de l'architecture.

Avec les ministères et décideurs politiques bien sûr, qui élaborent et votent les lois, règlements, décrets et codes qui encadrent et régissent la profession et les marchés publics et privés.

Avec les donneurs d'ordre également, qui définissent les appels d'offres et gèrent les projets, avec qui les bureaux font affaires tous les jours.

Avec les nombreux intervenants de notre industrie, des ingénieurs aux entrepreneurs généraux et spécialisés, en passant par les manufacturiers, qui sont des collaborateurs des architectes sur les projets et dont la contribution est indispensable pour réaliser des projets de qualité.

Avec les acteurs économiques également, chaque membre étant aussi une entreprise avec ses contraintes et ses opportunités entrepreneuriales.

Toutes ces collaborations, qu'elles se concrétisent au sein de tables de travail, de rencontres, de partenariats ou de différentes interventions, visibles ou non, permettent à l'AAPPQ de prendre part aux discussions afin que les enjeux vécus par les bureaux d'architectes soient pris en compte. En nous attachant à mieux faire connaître le rôle des architectes, au-delà des clichés, des a priori et du jargon propre au secteur, en promouvant la diversité qui composent les firmes d'architecture pour répondre aux besoins de la société, en encourageant une saine concurrence pour qu'un maximum de bureaux puissent avoir accès à la commande et en soutenant les initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de notre environnement bâti, l'Association est consultée, écoutée et de plus en plus entendue.

Tous ces liens tissés ont également fortement contribué à la mobilisation sans précédent que nous avons obtenue cet été pour s'opposer au projet de Règlement modifiant les règles d'octroi de contrat pour les ministères et organismes. Acteurs des milieux économiques, organismes liés au développement durable, associations sectorielles de l'industrie de la construction, universités, etc. : la large coalition formée pour dénoncer ce projet de règlement a été décisive pour influencer le ministre responsable du dossier.

En se parlant, en étant assis autour de mêmes tables et en échangeant régulièrement avec tous ces collaborateurs, nous les sensibilisons aux réalités auxquelles les bureaux d'architectes font face. La tâche est immense car les intervenants sont multiples, mais elle est nécessaire. Elle est d'autant plus indispensable que notre secteur connaît de profondes mutations, qu'elles soient économiques ou technologiques, et les firmes d'architectes doivent s'y adapter pour saisir les nouvelles opportunités qui s'offrent à elles. Le rôle de l'AAPPQ est de les accompagner pour faire face aux changements. C'est dans cette perspective que l'Association s'implique notamment sur la Table multisectorielle BIM et la Grappe de l'industrie de la construction : même si les résultats ne sont pas visibles à court terme, ces projets structurants sont importants pour l'avenir des bureaux d'architectes.

Ce travail intensif de collaboration, de représentation et de communication, nous ne pourrions pas le faire sans les efforts et l'implication des bénévoles du conseil d'administration et des porte-paroles, et le soutien de l'équipe permanente : je tiens à les remercier.

Lyne Parent
Directrice générale

Faits saillants, l'année en bref

Retrait du projet de Règlement qui prévoyait des modes d'octroi de contrats publics de services d'architecture et d'ingénierie favorisant le plus bas soumissionnaire et création d'un sous-comité de travail avec le Conseil du trésor.

Tournée auprès des principales villes pour les sensibiliser aux opportunités que leur offrent les modifications apportées à la Loi, et qui permettent de considérer davantage la qualité dans les appels d'offres municipaux.

Obtention de budgets dédiés pour accroître l'innovation dans l'industrie de la construction, avec la création d'une grappe industrielle et un accompagnement pour déployer le BIM.

Premier Forum Marchés publics et Architecture qui a réuni plus de 140 personnes.

12
événements et activités qui ont réuni

+ de 700 personnes au total

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Raison d'être et mission

Organisme à but non lucratif créé en 1977, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les intérêts de plus de 350 firmes d'architecture de toutes tailles, auprès des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics.

Sa mission

Renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principaux garants de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Ses objectifs

- Améliorer les modalités d'appels d'offres et d'attribution des contrats, et les conditions de pratique privée de la profession d'architecte.
- Documenter et promouvoir la profession d'architecte.
- Offrir des services professionnels à ses membres.

Ses actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant **qu'instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les **sensibiliser**.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.
- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes** en pratique privée : défense de la qualité architecturale, publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie** de la construction (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, entrepreneurs, etc.).
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes membres** pour un exercice optimal de leur pratique : contrats types, formations, assurances, conseils, guide d'interprétation du décret (tarif d'honoraires), etc.

Ses valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : en tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

En chiffres

355

bureaux d'architectes membres, représentés par

+645

architectes patrons ou associés

Répartition par taille de bureaux

75 %

des firmes membres ont
10 employés et moins

37,5 %	> 1 à 2 employés
14,5 %	> 3 à 5 employés
23 %	> 6 à 10 employés
7 %	> 11 à 15 employés
9 %	> 16 à 25 employés
3,5 %	> 26 à 35 employés
2 %	> 36 à 50 employés
3,5 %	> 51 employés et plus

Répartition régionale

49 %	> Île de Montréal et Laval
13,5 %	> Montérégie
12 %	> Québec
9 %	> Laurentides–Lanaudière
16,5 %	> Autres régions

Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 14 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.

Le conseil d'administration

1. Anne Carrier *(Anne Carrier Architecte)*
Présidente – Région de Québec

2. Anik Shooner
(Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes)
Vice-présidente – Région de Montréal

3. Richard A. Fortin
(Bisson Fortin, Architecture + Design)
Secrétaire-trésorier – Région des Laurentides

4. Michel Broz *(Jodoin Lamarre Pratte Architectes)*
Administrateur exécutif – Région de Montréal

5. Stéphan Vigeant *(Smith Vigeant Architectes)*
Administrateur exécutif – Région de Montréal

6. Sylvie Perrault *(Atelier Urban Face)*
Présidente sortante – Région de la Montérégie

7. Patrice Beauchemin *(Groupe A)*
Administrateur – Région de Québec

8. Jonathan Bisson *(Bisson et associés)*
Administrateur – Région de Québec

9. Pierre Cabana *(Pierre Cabana architecte)*
Administrateur – Région du Centre-du-Québec

10. Stephan Chevalier *(Chevalier Morales architectes)*
Administrateur – Région de Montréal

11. Gilles Maillé *(Yelle Maillé et associés architectes)*
Administrateur – Région de Montréal

12. François Mathieu
(Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes)
Administrateur – Région du Croissant Nord

13. Étienne Taillefer *(mdtp atelier d'architecture)*
Administrateur – Région de la Montérégie

14. Andrea Wolff *(Architem – Wolff Shapiro Kuskowski)*
Administratrice – Région de Montréal

L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'Association est composée de :

15. Lyne Parent
Directrice générale

16. Sylvie Beaucage
Adjointe administrative

17. Judy Manny
Agente de développement des commandites
et des événements

18. Julien Serra
Directeur des communications

Les comités de travail et porte-paroles

Différents comités sont mis en place afin de travailler sur la mise en œuvre des orientations du conseil d'administration. Ils permettent d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations faites par les porte-paroles. Cette année, les comités suivants ont été actifs.

COMITÉ CRITÈRES DE SÉLECTION

Élabore des recommandations afin d'améliorer les critères d'évaluation et de pondération de la qualité d'une offre de service en architecture, afin de favoriser l'ouverture des appels d'offres à une saine concurrence et à la relève. Ce comité a essentiellement travaillé sur les propositions à formuler dans le cadre de la Table d'échange avec la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Hélène Beaudry, Mélissa Bélanger, Michel Broz, Anne Carrier, Stephan Chevalier, Claude Fugère, Sylvie Girard, Maryse Laberge, Jean-François Parent, Lyne Parent, Julien Serra, Stéphan Vigeant.

COMITÉ ENCADREMENT DES MARCHÉS PUBLICS

Travaille sur les orientations à mettre en œuvre quant aux projets de lois et règlements ayant des incidences sur les modes d'octroi dans les ministères et organismes.

Michel Broz, Anne Carrier, Sylvie Girard, Anne Lafontaine, Gilles Maillé, Lyne Parent, Anik Shooner.

COMITÉ CONTRATS AAPPQ

Travaille sur la révision du contrat standard de l'AAPPQ et sur la création d'un contrat simplifié.

François R. Beauchesne, Jonathan Bisson, Pierre Cabana, José Faubert, Audrey Monty, Maxime Moreau, Samuel Massicotte, Lyne Parent, Paolo Spataro, Julien Serra.

COMITÉ LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Suit les travaux appuyant les représentations auprès des acteurs du logement social et communautaire (SHQ, GRT, Ville de Montréal, etc.), afin de faire des recommandations visant à améliorer les conditions de pratique dans ce type de projets.

Sandro Alvadaro, Anne Carrier, Hugues Daly, Marie-Ève Danis, Denis Fortier, Antonin Labossiere, Martine Pfalzgraf, Lyne Parent.

COMITÉ MEZZANINES SUR LE PLATEAU

Travaille sur les recommandations à formuler à l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal à la suite de sa décision s'instaurer un moratoire sur les mezzanines.

Jean Beaudoin, Alexandre Blouin, Stephan Chevalier, François Dufaut, Andy Kozina, Yannick Laurin, Hélène Lefranc, Vouli Mamfredis, Laurent McComber, Carl Mulvey, Owen Rose, Stéphan Vigeant, Lyne Parent, Sébastien Parent, Jad Salem, Julien Serra.

COMITÉ RBQ

Travaille aux recommandations à formuler auprès de la Régie du bâtiment concernant les codes et règlements qu'elle émet.

Michel Anastasiu, Michel Arcand, Michel Beaudry, Anne Lafontaine, Jean-François Parent, Julien Serra.

COMITÉ SÉLECTION DES PROJETS DU MANUEL

Sélectionne les projets qui sont publiés dans le Manuel de référence de l'AAPPQ.

Johanne Desrochers, membre honorifique et ancienne présidente-directrice générale de l'Association des ingénieurs conseil du Québec (devenue Association des firmes de génie-conseil) ; Martin Houle, membre honorifique et directeur-fondateur de Kollectif ; Lisa Tremblay, associée chez Gauthier Designers et Lyne Parent.

PORTE-PAROLES

- **Conseil du trésor (sous-comité services professionnels) :** *Michel Broz, Anne Carrier, Gilles Maillé, Lyne Parent*
- **Société québécoise des infrastructures (SQI) :** *Michel Broz, Anne Carrier, Richard A. Fortin, Sylvie Girard, Lyne Parent*
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et municipalités :** *Anne Carrier, Lyne Parent, Stéphan Vigeant, Julien Serra*
- **Régi du Bâtiment du Québec (RBQ) :** *Anne Lafontaine, Julien Serra*
- **Grappe de la construction et Table multisectorielle BIM :** *Lyne Parent, Julien Serra, Anik Shooner*

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche

Agir sur le cadre législatif

La pratique et les conditions d'embauche des bureaux d'architectes sont encadrées par de nombreux textes de loi, décrets, règlements et codes, notamment pour réglementer les marchés publics. Après une année 2017 très active pour intervenir sur les projets de Lois n° 108 (sur l'Autorité des marchés publics) et n° 122 (sur l'octroi de contrats dans les municipalités), l'AAPPQ a été fortement mobilisée sur le projet de Règlement modifiant les règles d'octroi de contrats pour les ministères et organismes déposé cet été. L'Association a également multiplié les collaborations avec de nombreux donneurs d'ordre publics, que ce soit au sein de groupes de travail conjoints ou d'opérations de sensibilisation, auprès des villes et municipalités ou des ministères et organismes, comme le Forum Architecture et Marchés publics (voir p. 17).

Règlement modifiant l'octroi de contrats pour les ministères et organismes publics

Le gouvernement a déposé fin juin un projet de Règlement qui, s'il avait été adopté tel quel, aurait autorisé la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à recourir à d'autres modes de sélection que celui basé sur la qualité, dont le plus bas soumissionnaire. Ce texte créait un précédent inacceptable pour l'octroi de contrats de services d'architecture par tous les ministères et organismes publics.

L'AAPPQ a mené de nombreuses actions, en plein été, afin que le règlement ne soit pas adopté :

- Dépôt d'un mémoire aux ministres Arcand et Poëti, responsables de ce projet de Règlement, présentant les conséquences négatives sur la qualité des lieux de vie des citoyens d'une part et sur les PME en architecture d'autre part, des modes d'octroi de contrats pour des services d'architecture axés sur le plus bas soumissionnaire.
- Appel à la mobilisation des membres, afin qu'ils émettent leurs commentaires directement auprès du Conseil du trésor et de leur député.
- Quatre rencontres avec le ministre responsable de ce dossier.
- Collaboration avec l'Association des firmes de génie-conseil (AFG) afin de mobiliser un grand nombre de décideurs, d'experts et d'organismes de la société québécoise. Plus d'une vingtaine d'organismes et institutions ont appuyé l'AAPPQ et l'AFG dans leurs démarches, en signant notamment une lettre ouverte qui a été publiée le 8 août dans différents journaux. Différentes interventions dans les médias (radio, TV, presse écrite, web) ont également eu lieu afin de sensibiliser un maximum de personnes aux conséquences négatives inhérentes à ce projet de Règlement. Près d'une trentaine de retombées médias ont été obtenues.

Cette mobilisation sans précédent, des membres, de décideurs, d'experts et d'organismes du secteur de la construction, des milieux économiques ou du développement durable, a amené le ministre Poëti à retirer le projet de Règlement et à créer un sous-comité, dans le cadre du Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction, dont le mandat sera d'analyser et de réviser les modes d'octroi de contrats publics de services professionnels. L'AAPPQ a salué cette décision et participe activement à ce groupe de travail, afin que les modes de sélection des firmes d'architecture favorisent la qualité architecturale des bâtiments et ouvrages publics, au juste prix, et dans un contexte de saine concurrence. La première rencontre de ce comité s'est tenue début septembre.

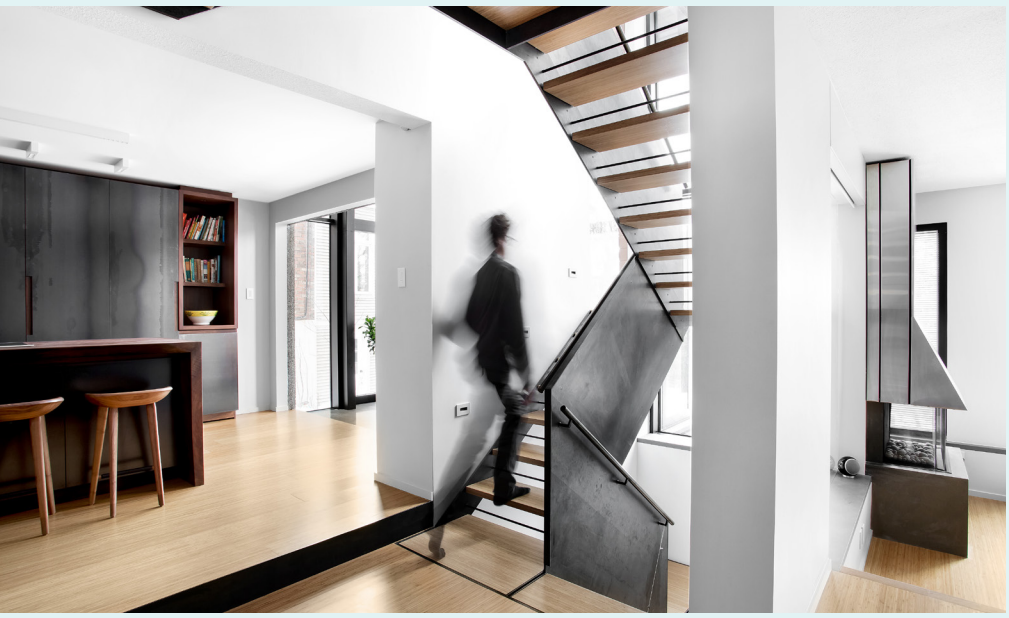

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

L'Association a eu de nombreux échanges encore cette année avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui envisage dans un futur plus ou moins proche de supprimer le Décret : il refuse donc de le revoir. Malgré le retrait annoncé du Décret, l'AAPPQ a réclamé que soient au moins revus les taux horaires, cette option étant facile à mettre en œuvre à court terme. Une lettre ouverte, intitulée *Pour des honoraires justes et adaptés aux enjeux d'aujourd'hui* a d'ailleurs été publiée dans La Presse + le 15 juin et a été largement relayée.

La mise en place du sous-comité suite au retrait du projet de Règlement (voir plus haut) est une occasion de discuter d'un cadre actualisé de référence sur les honoraires et la portée de services.

Code national du bâtiment (CNB) 2015 – modifié Québec

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a créé un comité consultatif sur le chapitre du bâtiment du Code de construction, dont l'objectif est de recueillir les commentaires de l'industrie sur les propositions de la RBQ pour modifier le CNB 2015 pour le Québec. L'objectif de la RBQ est de diminuer l'écart créé au fil des ans entre l'édition du CNB modifié Québec et celle du CNB, tout en conservant les spécificités propres au Québec. L'AAPPQ a participé à ces consultations et a émis ses commentaires sur les modifications du code proposées par la RBQ. L'Association a également profité de cette consultation pour formuler quelques recommandations sur les problématiques rencontrées par les bureaux d'architectes, notamment sur l'interprétation du code et des mesures différentes / équivalentes par la RBQ, la responsabilité des parties prenantes quant à l'application du Code et les problèmes d'applicabilité de celui-ci.

Loi sur les architectes

Un projet de loi intitulé *Loi visant principalement à améliorer la qualité des bâtiments, l'encadrement de la copropriété divise et le fonctionnement de la Régie du logement* a été déposé le 12 juin. Il contenait des dispositions modifiant la Loi sur les architectes qui introduisaient une description du champ d'exercice et qui redéfinissaient les activités réservées. Ce projet introduisait également une surveillance des travaux obligatoire. Le projet n'a pas été adopté avant la dissolution de l'Assemblée nationale et n'a donc pas fait l'objet de consultation. Un nouveau projet devra être déposé par le nouveau gouvernement du Québec et l'AAPPQ suivra ce dossier avec attention.

Multiplier les collaborations avec les donneurs d'ordre

Villes et municipalités

L'AAPPQ a entamé une tournée des principales municipalités du Québec afin de les sensibiliser aux opportunités que leur offrent les modifications apportées à la Loi sur les cités et villes (PL 122), qui permettent de considérer davantage la qualité dans les appels d'offres municipaux. L'Association a rencontré les responsables de l'approvisionnement des villes de Montréal, Québec, Laval, Trois-Rivières et Longueuil. La plupart de ces villes travaillent à la mise en place de nouveaux règlements de gestion contractuelle et l'AAPPQ leur a proposé d'améliorer leur processus d'octroi de contrats en architecture, en utilisant les concours d'architecture, lorsque possible, ou en élaborant une formule minimisant le facteur prix dans la pondération des critères. L'Association en a également profité pour échanger sur l'importance d'adapter les documents d'appels d'offres aux services en architecture, d'optimiser les devis techniques et de faire évoluer les critères de sélection afin d'ouvrir les marchés municipaux à un maximum de bureaux d'architectes. Ces rencontres ont également permis d'aborder la question des clauses contractuelles, qui doivent reposer sur un juste équilibre de partage de risques favorisant la collaboration dans le processus de réalisation du projet. Cette tournée va se poursuivre pendant le prochain exercice avec les villes de Sherbrooke, Gatineau, Saguenay, Terrebonne et Lévis.

L'AAPPQ a particulièrement collaboré avec la Ville de Montréal cette année. En plus de la rencontre organisée pendant notre tournée, l'Association a été invitée à commenter les documents contractuels types de la ville dans le cadre de son chantier d'harmonisation des devis. Par ailleurs, en annonçant dans sa stratégie de développement économique 2018-2022 « vouloir améliorer les processus d'octroi de la commande municipale, notamment en design et en architecture », la Ville a entrepris l'élaboration d'un agenda et plan d'action montréalais pour la qualité en design et en architecture, piloté par le Bureau du Design. L'AAPPQ a participé à plusieurs rencontres de consultation pour se faire le porte-parole des bureaux d'architectes.

L'Association est également intervenue auprès de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal suite à la présentation du projet de Règlement visant à interdire la construction de mezzanines en surhauteur et à préciser les critères d'évaluation des projets de construction et de changement de volumétrie d'un bâtiment. L'Association a fait ses recommandations à l'Arrondissement et a participé à une rencontre d'un groupe témoin avec des architectes membres. Aucun nouveau règlement n'a pour le moment été déposé.

L'AAPPQ a par ailleurs offert sa collaboration au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'élaboration de guides d'accompagnement concernant les processus d'appels d'offres pour les municipalités. Le MAMOT a annoncé le déploiement d'un pôle d'expertise en gestion contractuelle pour les villes et a convié l'AAPPQ afin de recueillir ses commentaires.

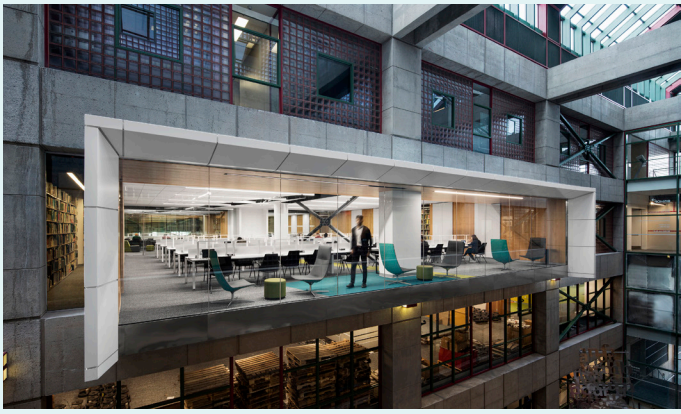

Table SQI et critères de sélection

Cette année, la Table d'échange AAPPQ / SQI (à laquelle l'AFG s'est jointe), s'est concentrée sur les critères de sélection des appels d'offres. L'objectif est de favoriser l'ouverture des appels d'offres de la SQI à une saine concurrence et à la relève au sens large (nouveaux marchés, personnel dans les bureaux, etc.), tout en visant l'atteinte d'une qualité architecturale optimale. Ces travaux sont sur le point d'aboutir et l'AAPPQ tient à souligner les nettes avancées dans ce dossier, la SQI s'étant montrée ouverte à modifier son approche pour intégrer davantage de souplesse, notamment sur les types de projets pouvant être présentés ou sur l'approche conceptuelle qui devrait devenir un critère à part entière. Les résultats de ces travaux seront présentés à l'automne 2018.

Ministères et organismes, provinciaux et fédéraux

L'AAPPQ a participé, en 2016-2017, au groupe de travail Passeport Entreprises – Construction, piloté par le Secrétariat du Conseil du trésor, dont l'objectif était d'élaborer des balises pour faciliter l'accès aux marchés publics pour les PME. Destinées à tous les ministères et organismes publics, ces balises ont été publiées en mai 2018 et précisent les exigences et critères à considérer pour élaborer les appels d'offres. L'AAPPQ a fortement influencé le contenu de ces balises, afin de prendre en compte les spécificités des services d'architecture, d'éviter les clauses contractuelles trop contraignantes et les critères de sélection restrictifs.

Au niveau fédéral, l'AAPPQ a participé à la consultation de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) sur la sélection basée sur les compétences. La volonté de SPAC était de sonder l'industrie sur les manières d'étendre ce mode de sélection pour les professionnels architectes et ingénieurs dans les appels d'offres fédéraux.

Habitation sociale et communautaire

Cette dernière année l'AAPPQ a entrepris des collaborations avec les acteurs intervenant dans l'habitation sociale et communautaire. Tout d'abord avec le réseau des groupes de ressources techniques (AGRTQ), notamment pour organiser une conférence conjointe sur la qualité architecturale des logements sociaux et communautaires et les perspectives de développement, qui sera présentée à l'automne 2018. En outre, des représentations ont été faites auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la Ville de Montréal, notamment pour faire reconnaitre les phases d'avant-projet dans le programme AccèsLogis et le paiement d'honoraires justes. Les collaborations se poursuivront en 2019.

Interventions sur les appels d'offres

Les membres s'adressent à l'Association pour agir sur les clauses dans les appels d'offres publics qui sont très sévères, contraires aux pratiques reconnues ou qui présentent un risque d'affaires inacceptable. L'AAPPQ analyse ces clauses et intervient auprès des donneurs d'ordre pour les faire modifier ou retirer. Cette année, l'Association est intervenue plus de 30 fois auprès de municipalités, commissions scolaires, établissements de santé, offices municipaux d'habitations et organismes parapublics. Au-delà des problématiques concernant les pénalités et compensations, les droits d'auteur, les garanties de soumission et d'exécution ou les couvertures d'assurance responsabilité, l'AAPPQ intervient de plus en plus pour faire modifier les critères de sélection, qui sont trop restrictifs et qui limitent inutilement la concurrence en rendant non admissible un grand nombre de bureaux membres. Ces interventions sont aussi l'occasion de faire de la sensibilisation auprès des donneurs d'ordre et d'expliquer les rôles et responsabilités de l'architecte.

Cocktail 2018

L'architecture,
reflet de notre société

Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Être le porte-voix des firmes sur les grands enjeux du secteur

Pour améliorer les collaborations avec les donneurs d'ordre et les autres acteurs de l'industrie de la construction, l'AAPPQ accroît sa présence sur de nombreuses tribunes, que ce soit des groupes de travail, des tables de concertation ou des événements. Cela permet de positionner les bureaux d'architectes sur les grands enjeux de l'industrie et de notre société, en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels incontournables. En multipliant les occasions de promouvoir les expertises des membres, l'AAPPQ contribue à valoriser les architectes en pratique privée.

Des acteurs économiques incontournables au sein d'un secteur en mutation

À la suite de l'important travail de représentation fait ces dernières années, l'AAPPQ est maintenant positionnée comme l'interlocuteur représentant les bureaux d'architectes auprès du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) et autres instances du milieu économique. En 2017, l'AAPPQ est devenue membre du Conseil du patronat du Québec (CPQ) afin d'accroître son influence et de participer aux grands débats économiques qui touchent les PME en portant la voix des bureaux d'architectes. Dans ce contexte, l'une des premières actions de l'AAPPQ a été de cosigner une lettre d'opinion, qui a été publiée dans différents journaux, demandant au gouvernement d'appuyer la création d'une grappe consacrée à l'innovation dans l'industrie de la construction. Cette initiative fait suite à la réalisation d'une étude sur la contribution de l'écosystème d'affaires de la construction à la prospérité du Québec, réalisée par le CPQ en 2016 et à laquelle l'AAPPQ avait participé ; une des conclusions portait sur la nécessité de mettre en place une stratégie structurante pour favoriser l'innovation dans le secteur. Cette démarche a amené le gouvernement à annoncer, ce printemps, un budget de 1,4 M$ pour la création d'une grappe sectorielle de l'industrie de la construction. L'AAPPQ siège sur le comité des partenaires de cette future grappe, qui s'est réuni à trois reprises depuis mai 2018. Cette démarche culminera avec l'organisation de grands chantiers de réflexion à l'automne, dont l'objectif est de prioriser les futurs axes de travail de cette grappe.

Cette démarche de l'AAPPQ s'inscrit dans sa stratégie de positionner les bureaux d'architectes comme acteurs économiques incontournables de l'industrie de la construction, en prenant part aux débats et en suivant les évolutions que connaît le secteur. L'AAPPQ participe par exemple depuis trois ans à la Table multisectorielle BIM-Québec. Cette table s'est réunie six fois cette année ; une des premières initiatives a été de demander au gouvernement du Québec la mise en place d'une stratégie numérique adaptée au secteur de la construction, ainsi que le déblocage de fonds nécessaires pour soutenir l'industrie dans ce virage, notamment pour le BIM. Des chantiers de consultation « BIM, construire ensemble l'ère du numérique », au sein desquels l'AAPPQ a été très active, ont été organisés pour identifier les besoins des entreprises du secteur, dont ceux des bureaux d'architectes. Le gouvernement a annoncé un budget de 11 M$ sur cinq ans pour appuyer la transformation numérique du secteur de la construction. À terme, il se peut que les initiatives de la grappe et du BIM convergent, le numérique devenant un des axes sur lequel travaillerait la grappe.

Tribunes et partenariats

Au-delà de ces initiatives prometteuses pour structurer l'industrie afin de faciliter les collaborations, le développement et l'innovation au sein du secteur, l'AAPPQ a développé un partenariat avec le Centre d'expertise sur l'aluminium (CeAl), Alcoa Innovation et le MÉSI pour lancer un concours d'idées, réservé aux membres, pour encourager une utilisation innovante de l'aluminium dans le bâtiment. Les prix, totalisant 50 000 $, ont été remis à l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ. Ce partenariat a permis de tisser des liens avec un secteur économique important du Québec.

L'AAPPQ est également de plus en plus sollicitée pour intervenir dans des colloques ou conférences, afin de partager son point de vue et son expertise sur des sujets qui touchent la commande publique, la saine concurrence ou la qualité architecturale. Ainsi, Anne Carrier a participé, au nom de l'Association, à un panel de discussion sur les modes de sélection des architectes à l'occasion du Festival d'architecture de l'IRAC, à Saint John. Lyne Parent a quant à elle représenté l'AAPPQ sur un panel de discussion sur la saine concurrence, innovation, qualité dans les marchés publics lors d'une conférence organisée par le journal *Les Affaires* sur les contrats publics. Autant d'occasions de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'octroi de contrats de services d'architecture.

Par ailleurs, l'AAPPQ a également signé deux ententes de partenariat, l'une avec la plateforme d'expertise en architecture scolaire SCHOLA (portée par l'Université Laval), afin que l'AAPPQ collabore aux travaux de l'organisme et une autre avec Maestria, le salon des métiers d'art de l'architecture et du patrimoine québécois. Ces ententes permettent de mettre en avant deux expertises fortes des bureaux : l'architecture scolaire et l'architecture patrimoniale.

Promouvoir les membres et leurs expertises

Manuel de référence et cocktail annuel

À l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ, le 14 juin, plus de 150 personnes des milieux de l'architecture, du design et de la construction étaient réunies dans l'atrium de la Maison du Conseil des arts de Montréal pour découvrir le Manuel de référence 2018, célébrer Michel Labrecque, membre honorifique de cette année, et découvrir les lauréats du concours *L'architecture engagée dans nos communautés, une affaire d'aluminium*. Réalisé autour du thème « l'architecture, reflet de notre société », le Manuel présente notamment 25 projets architecturaux qui démontrent l'importance de la qualité architecturale pour répondre aux enjeux de notre société. Vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres de l'AAPPQ, le Manuel de référence est aussi un outil pratique pour tous ceux qui ont un projet d'architecture, en répertoriant l'ensemble des bureaux ainsi que les partenaires fournisseurs ; il est publié à 2 000 exemplaires. C'est en outre avec un grand enthousiasme que Michel Labrecque a reçu le titre de membre honorifique 2018 de l'AAPPQ. Après avoir rendu hommage aux principaux architectes avec qui il a collaboré, il a tenu à « chicaner » les architectes présents : « On ne vous entend pas, vous n'êtes pas assez revendicateurs. Prenez la parole, sortez dans la rue, pour que nos politiciens et citoyens comprennent mieux ce qu'est l'architecture ».

« Le plus bas prix nous coûtera cher »

Titre de l'une des lettres ouvertes publiée le 8 août dans Le Soleil, La Tribune, La Voix de l'Est et le Nouvelliste

Forum Marchés publics et Architecture : architectes et donneurs d'ouvrage publics réunis

C'était une première : le 22 mars, l'AAPPQ organisait le Forum Marchés publics et Architecture qui a rassemblé près de 140 personnes à Montréal autour du thème *Appels d'offres : comment parvenir au meilleur rapport qualité / prix en architecture ?* Environ 2/3 d'architectes en pratique privée et 1/3 de donneurs d'ouvrage publics, de représentants des ministères et d'organismes ou de municipalités, ont répondu présents. Les conférences de la matinée ont mis la table sur les deux enjeux principaux, la qualité architecturale et l'encadrement législatif de l'octroi de contrat public, respectivement données par Jacques White, directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval et Me Sébastien Laprise, avocat et associé chez Langlois avocats. Puis, trois panels de discussion composés d'architectes associés de bureaux aux profils variés et de représentants d'organismes publics et de municipalités, ont pu échanger sur les éléments des appels d'offres qui ont un impact sur la qualité des projets, mais également sur l'accès à la commande publique. Les participants ont ensuite été mis à contribution et ont pu travailler, dans le cadre d'ateliers, sur deux thématiques : *la demande d'un prix avec une proposition de services professionnels en architecture est-elle une garantie de payer le juste prix ? Et, au-delà des critères de sélection, comment accroître l'accès à la commande publique ?*

Sommet du Design

Grâce à une entente conclue avec Financière des professionnels, l'AAPPQ était présente au premier Sommet Mondial du Design, qui se déroulait du 16 au 25 octobre 2017. Concrètement, ce partenariat a permis aux deux organismes de partager un kiosque pendant les quatre jours de congrès, de faire bénéficier les membres AAPPQ d'un tarif préférentiel sur le prix du billet et de promouvoir les bureaux d'architectes. Si la fréquentation a été décevante, cette entente a permis d'offrir une belle visibilité à l'AAPPQ.

Web et relations média

Le site Internet de l'AAPPQ donne une visibilité accrue aux actions de l'Association et à ses membres. Par ailleurs, le moteur de recherche de bureaux d'architectes intègre des critères en fonction des besoins des clients et des projets. Le trafic sur le site Internet a augmenté de 17 % par rapport à l'année dernière pour compter 181 000 pages vues et 42 500 utilisateurs uniques (sur la dernière année). La page de recherche d'architectes, les nouvelles de l'AAPPQ et les projets des membres sont les sections les plus consultées. L'AAPPQ est également active sur le réseau social Twitter qui compte plus de 900 abonnés (+18 % en un an), l'objectif est de développer la présence de l'AAPPQ sur les réseaux sociaux.

Cette année, l'AAPPQ a été très présente dans les médias, obtenant une visibilité sans précédent. Si l'opération médiatique provoquée par le dépôt du Règlement (voir p. 10) a représenté la majorité des retombées médiatiques, l'AAPPQ a aussi initié une lettre ouverte sur les honoraires liés au Décret et en a cosigné une autre pour demander la création d'une grappe de la construction. Les retombées média du concours d'idée avec l'industrie de l'aluminium ont également été importantes, apportant une visibilité supplémentaire à l'AAPPQ auprès des donneurs d'ordre et des bureaux d'architectes, notamment de la relève. Par ailleurs, l'AAPPQ a collaboré avec le journal *Les Affaires* pour faire paraître un dossier spécial Architecture dans le numéro du 27 octobre. Il est à noter également que les médias ont de plus en plus le réflexe de contacter l'AAPPQ s'ils ont des questions sur l'architecture ou l'octroi de contrats.

Références au public

L'Association a répondu à 110 demandes de références au cours de l'année 2017–2018. À la suite de l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés, dans la région concernée. En tout, 61 % des requêtes concernaient le secteur résidentiel, 20 % le commercial et 12 % l'institutionnel. L'AAPPQ répond également à de nombreuses questions sur les honoraires d'un architecte : une occasion de faire de l'éducation.

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Une des priorités de l'Association était de développer les services aux membres, afin de leur offrir davantage d'outils pour faciliter leur pratique et les accompagner sur les principaux enjeux qui touchent leur firme, notamment économiques. Formations, conférences, conseils, services et avantages négociés : l'AAPPQ a augmenté son offre aux membres, avec un nombre record d'activités proposées et un nouveau modèle de contrat consortium élaboré conjointement avec le Fonds des architectes.

Formations et conférences

Alors que l'année dernière l'AAPPQ avait offert cinq formations et conférences, elle a cette année plus que doublé son offre, avec 11 activités proposées aux membres pour un total de 565 participants (hors cocktail annuel). En voici un résumé.

9 novembre 2017

Activité : Appel d'offres : Comment évaluer et concilier risques d'affaires et professionnels ?

Lieu : Québec

Nombre de participants : 38

9 novembre 2017

Activité : Assemblée générale annuelle

Lieu : Québec

Nombre de participants : 40

10 novembre 2017

Activité : Modèles d'affaires en architecture :

- Multidisciplinarité et modes de réalisation : et si les architectes prenaient le pouvoir ?
- Entreprise individuelle, modèle d'affaires viable ?
- Ouverture des marchés : exporter ses services, quelles opportunités et menaces ?

Lieu : Québec

Nombre de participants : 60

10 novembre 2017

Activité : Le transfert d'un bureau d'architecte. Quelles sont les solutions à envisager pour les associés et la relève ?

Lieu : Québec

Nombre de participants : 68

24 novembre 2017

Activité : RVER : vos obligations, les solutions

Lieu : Montréal

Nombre de participants : 4

15 décembre 2017

Activité : Nouvelles mesures concernant l'adjudication des contrats municipaux

Lieu : Montréal

Nombre de participants : 57

1er février 2018

Activité : Nouvelles mesures concernant l'adjudication des contrats municipaux

Lieu : Québec

Nombre de participants : 57

22 mars 2018

Activité : Forum Marchés publics et Architecture

Lieu : Montréal

Nombre de participants : 132

27 avril 2018

Activité :

- Le transfert d'un bureau d'architecte. Quelles sont les solutions à envisager pour les associés et la relève ?
- Soumettre une demande de mesures équivalentes ou de mesures différentes à la RBQ ?

Lieu : Montréal

Nombre de participants : 73

1er juin 2018

Activité : Mesures fiscales fédérales et provinciales : répercussions sur votre incorporation

Lieu : Montréal

Nombre de participants : 36

7 juin 2018

Activité : Activité de prévention conjointe avec le Fonds des architectes sur le contrat consortium

Lieu : Montréal

Nombre de participants : n/d

Conseils et outils

L'AAPPQ reçoit beaucoup d'appels et de courriels de membres qui demandent des conseils sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, qui concernent la majorité des demandes, les ententes de consortiums entre architectes et ingénieurs, les interrogations sur l'utilisation du contrat AAPPQ et l'interprétation du Décret sont aussi récurrentes.

L'AAPPQ collabore également avec le Fonds des architectes et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie. Nous avons d'ailleurs élaboré, conjointement avec le Fonds, un modèle de contrat de consortium ainsi qu'un guide d'accompagnement. Ces documents sont une référence en la matière et ont été créés pour répondre aux besoins des architectes qui veulent rendre des services professionnels par le biais d'un consortium.

L'AAPPQ diffuse aussi InfoMembres, l'infolettre qui permet aux firmes de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association. En 2017–2018, 13 infolettres et une trentaine de Flash Info (informations ponctuelles) ont été diffusées. Ces communications permettent également d'intégrer des bannières publicitaires qui participent aux revenus de l'Association. L'infolettre a un taux d'ouverture de 60 %.

Avantages négociés

L'AAPPQ offre des avantages négociés à ses membres. Elle a renouvelé les deux ententes permettant aux bureaux membres de bénéficier d'une assurance collective et d'une assurance entreprise / auto-habitation. Elle a signé une nouvelle entente avec l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) pour que les bureaux obtiennent des services gratuits.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec SAGE Assurances et Rentes collectives. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Elle est ouverte aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de Financière des professionnels, les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière adaptée à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise / Auto-habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.

Services AMCQ gratuits

Grâce à ce partenariat, les bureaux membres de l'AAPPQ bénéficient également de services gratuits dédiés : devis techniques pour les caractéristiques et les matériaux à considérer, vérification de plans et devis, validation de fiches techniques et équivalences.

Vie associative et finances

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe une part importante des activités de l'Association.

Pour assurer la gouvernance de l'Association, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois et le comité exécutif neuf fois. Le CA se réunit tous les trimestres et le CE au besoin. Il est à noter que ce dernier s'est rencontré plus souvent pour suivre le dossier stratégique du projet de Règlement modifiant le règlement sur certains contrats de services des organismes publics.

L'assemblée générale annuelle est un moment important pour la gouvernance de l'Association. Elle s'est tenue pour la première fois à Québec, à l'Hôtel Pur, le 9 novembre 2017. Les finances, le bilan des activités et le plan d'action 2018–2021 ont été présentés. Les élections pour renouveler une partie des postes d'administrateurs se sont également déroulées à cette occasion. L'AAPPQ a profité de l'assemblée générale pour proposer une série de formations et de conférences sur des enjeux économiques des bureaux d'architectes : risques d'affaires, modèles d'affaires et transfert d'entreprises étaient au programme.

Une démarche de planification stratégique a également été entamée avec l'aide d'un consultant. À la fin de l'été, une consultation des membres a été faite et les travaux devraient être finalisés pour la fin de l'année 2018.

Par ailleurs, à la suite de l'embauche d'une nouvelle ressource l'année dernière, un réaménagement des bureaux de l'AAPPQ était nécessaire : les travaux sont en cours et seront finalisés à l'automne.

Finances

En assurant une gestion saine de ses finances et en augmentant ses revenus, l'AAPPQ clôture l'année financière avec un surplus budgétaire de 80 429 $. L'Association a une marge de manœuvre suffisante pour se développer ou pour faire face à une éventuelle conjoncture plus difficile. La situation financière consolidée a permis l'embauche d'une personne supplémentaire et la possibilité d'investir dans des outils de promotion.

65 %

Cotisations et formations : cotisations annuelles des membres, frais d'inscription aux formations

31,5 %

Publicités et commandites : publicité dans le Manuel, l'infolettre et le site Internet, commandites d'événements

3,5 %

Autres : ventes, intérêts et dividendes

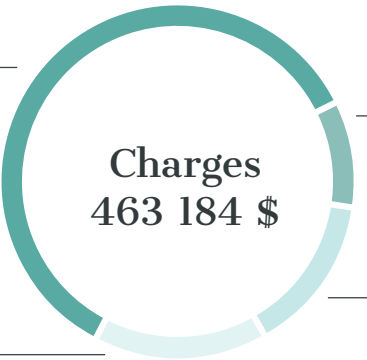

60 %

Ressources humaines et professionnelles : Salaires et avantages sociaux du personnel et autres honoraires professionnels

14,5 %

Frais administratifs et de fonctionnement : locaux, communications, fournitures, assurances et amortissement

9,5 %

Vie associative et services aux membres : frais de l'assemblée générale, des réunions du conseil d'administration et des comités de travail, et de formation

16 %

Promotion et représentations : rapport annuel, publications, relations publiques et événements de réseautage, honoraires de professionnels supportant des travaux stratégiques, frais de représentation

Crédits
Rapport annuel 2017-2018

Couverture
Centre de découverte et de services du parc national des Îles-de-Boucherville
Smith Vigeant Architectes Inc.
Photo : © Adrien Williams

p. 3 et 4
Photos : © Fany Ducharme

p. 8
Photos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 15, 16, 18 : © Fany Ducharme

p. 11
Chambre avec vue
ARCHITEM Wolff Shapiro Kuskowski architectes
Photo : © Drew Hadley

P.12
Le 280
MOA
Photo : © Jack Jérôme

Bibliothèque Webster de l'Université Concordia
Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes
Photo : © Adrien Williams

P.13
Pavillon d'accueil à énergie nette-zéro
Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc.
Photo : © Boyer-Média

p. 14
Cocktail AAPPQ
Photos : © Fany Ducharme

p. 16, 19 et 20
Forum Marchés publics et Architecture
Photos : © Sylviane Robini

p. 22 et C3
Maison Wilson
La SHED architecture
Photo : © Maxime Brouillet

La Géode
ADHOC architectes
Photo : © Adrien Williams

Cassis Monna & Filles
DMA architectes
Photo : © Yves Lacombe

Design : Gauthier

CASSIS
MONMA
&FILLES

Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca
www.aappq.qc.ca